

VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 890 000 euros
Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

893 389 296 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE LA GÉRANCE DU 9 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf février,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Eric GUILLEN, demeurant 5C rue du Colonel Cornubert 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
Gérant de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE, société à responsabilité limitée de
3 890 000 euros de capital social, divisé en 389 000 parts sociales, rappelle que :

- aux termes des décisions unanimes du 23 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 480 000 euros pour le ramener de 3 890 000 euros à 3 410 000 euros, par voie de rachat des 48 000 parts sociales détenues par Madame Eliane Dulac à hauteur de 24000 parts sociales et à la société BP INVESTISSEMENT à hauteur de 24 000 parts sociales, moyennant un prix unitaire d'environ 20,47 euros soit un prix total de 982 726 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe de LA ROCHELLE en date du 6 janvier 2026 ;

- à la date du 9 février 2026 soit à l'expiration du délai **d'un mois** fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 9 février 2026 ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Eric GUILLEN